



Réflexions sur les trajectoires des politiques foncières : Etat des lieux et pistes de travail

Hôtel Riviera Royal, Conakry • 12 et 13 mars 2019



Rapporteurs : Macky Dia (Copagen)
Mamadou Moussa Diallo (ACORD Guinée)
Amel Benkahla (Gret/CTFD)
Iba mar Faye (Gret/CTFD)

I. Contexte général

A l'instar de nombreux pays, la Guinée tente depuis plusieurs décennies de traiter des questions relatives au foncier agricole et rural, qui porte des enjeux très forts, en termes économiques, sociaux et politiques. Entre intérêts divergents des acteurs, conceptions du vivre ensemble, décalages entre les perceptions des paysans et les cultures professionnelles des experts (juristes, géomètres, agronomes, sociologues, etc.), il est normal que cet objet soit particulièrement controversé, que les compromis soient difficiles à obtenir. De nos jours, plusieurs organisations paysannes et de la société civile, des experts et cadres de l'administration ainsi que des bailleurs de fonds cherchent à influencer les débats sur les politiques foncières pour engager une réforme du foncier agricole et rural.

En Guinée, la législation foncière est régie par le Code foncier et domanial, qui a été adopté en 1992. Conçu pour régler les problèmes du foncier urbain, ce code n'intègre ni les spécificités du foncier rural, agricole, pastoral et forestier, ni la question du statut des droits coutumiers.

Des années 80 jusqu'aux années 2000, des projets de réglementation émanant des différents Ministères circulent sans jamais aboutir, notamment une déclaration de politique foncière en milieu rural élaborée en 2001 par le Service National des Ressources Foncières Rurales (SNRFR) du Ministère de l'Agriculture.

A partir de 2015, le portage politique des questions foncières reprend réellement avec l'élaboration de deux feuilles de route : l'une à l'initiative du ministère de l'Agriculture, qui devrait commencer à être mise en œuvre dès 2019 avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD), et l'autre par le ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT).

Depuis 2018, la société civile et les ministères concernés par le foncier ont également décidé, avec l'appui de la FAO, de se réunir au sein d'une plateforme nationale multi-acteurs de dialogue pour une gouvernance foncière responsable en Guinée.

Le Comité Technique « Foncier & Développement », en partenariat avec la direction du Foncier rural du ministère de l'Agriculture et ACORD Guinée, a organisé un séminaire de réflexion sur les trajectoires des politiques foncières en Guinée les 12 et 13 mars 2019 à l'Hôtel Riviera (Conakry). Cette rencontre, alternant panels, discussions en plénière et travaux de groupes, visait à accompagner les réflexions et identifier les dynamiques collectives pouvant alimenter les débats en Guinée autour de la réforme foncière.

Cette rencontre a réuni 36 participants issus des espaces de concertation existants (comité de pilotage de la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance responsable du foncier) et d'un réseau d'acteurs travaillant sur les problématiques foncières dans les différentes régions du pays. Les participants ont été essentiellement constitués par des représentants des ministères, des organisations de la société civile, des organisations paysannes, des universitaires et experts du monde de la recherche, du secteur privé, ainsi que des organisations internationales et des partenaires techniques et financiers.

II. Cérémonie d'ouverture

La modération de la rencontre a été confiée à M. Moustapha Diop, Doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université de Sonfonia-Conakry.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par cinq interventions :

- Macky Bah, directeur pays d'ACORD Guinée a souhaité la bienvenue et a remercié les participants ayant accepté de faire le déplacement malgré leurs multiples occupations. Dans son adresse, il a présenté les objectifs de la réunion et rappelé l'existence en Guinée de deux feuilles de route et d'une plateforme nationale multi-acteurs sur le foncier.
- Kerfalla Touré, directeur général du bureau de la stratégie et du développement du ministère de la Ville et de l'Aménagement du territoire (BSD/MVAT), s'est réjoui de la tenue de cette réunion sur le foncier. Il s'est engagé au nom de son ministère à tout mettre en œuvre pour atteindre les résultats attendus.

- Sadou Barry, directeur national du foncier rural et de la protection du patrimoine du ministère de l'Agriculture, et Mme Faloumata Camara, vice-présidente de la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPG), ont à leur tour exprimé le souhait que cette réunion contribue à identifier des solutions aux problèmes du foncier en milieu rural.
- Safia Okotore, directrice adjointe de l'AFD en Guinée a enfin remercié la direction nationale du Foncier rural, ACORD Guinée et les participants pour leur implication dans cette rencontre. Elle a mis l'accent sur l'importance du portefeuille développement rural/développement territorial (décentralisation) porté par l'AFD en Guinée (projets d'appui à la riziculture en zone de mangrove, à la mise en place d'outils cartographiques et des statistiques foncières et agricoles). Elle a en outre suggéré de prendre en compte la question du genre et le renforcement des alliances dans la réflexion et exprimé le souhait de voir levés les blocages actuellement observés dans la gestion du foncier en milieu rural.

III. Présentation du Comité technique « Foncier & Développement »

Cette présentation a été faite par Amel Benkahla, du secrétariat scientifique du Comité technique « Foncier & Développement ».

Le Comité technique « Foncier et développement » est un groupe de débat et d'échanges sur les questions foncières rurales et urbaines dans les pays du Sud (Afrique, Asie et Amérique Latine), créé en 1996 à l'initiative de la Coopération française. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et de l'Agence française du développement (AFD). Ses membres sont issus des principales institutions françaises de recherche, d'enseignement, d'expertise et d'aide au développement sur le foncier et travaillent en partenariat et en synergie avec un réseau d'acteurs nationaux et internationaux.

La vocation du Comité, à travers ses différentes actions, est de pouvoir accompagner :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières qui soient adaptées aux enjeux foncières dans les pays du Sud (accès à la terre du plus grand nombre, opérationnalité des dispositifs de gestion foncière) ;
- La reconnaissance de la multiplicité des droits et la nécessité d'avoir autour des enjeux foncières un dialogue multi-acteurs ;
- L'émergence ou la consolidation de débats permettant d'alimenter les réflexions des acteurs des politiques foncières et de leurs partenaires, dans une diversité de pays et de continents.

Les principaux objectifs que poursuit le Comité, en collaboration avec ses partenaires d'Afrique de l'Ouest, sont les suivants :

- Développer des cadres de référence sur le foncier, à travers la production et mise à disposition de connaissances et d'informations utiles aux acteurs des réformes, notamment sur le Portail « Foncier & développement » (www.foncier-developpement.fr) ;
- Accompagner les acteurs stratégiques du changement des politiques foncières dans les pays, à construire des espaces d'échanges, éventuellement organisés en alliances, réseaux et plateformes, pour infléchir les débats, alimenter les réflexions ou accompagner la mise en œuvre des réformes foncières dans leur pays ;
- Faciliter la mise en réseau aux niveaux régional et international, afin de bénéficier de l'expérience et de l'expertise développées dans les autres pays, et de pouvoir prendre du recul sur les manières dont sont posés les débats dans chaque pays.

Depuis 2015, le CTFD s'est doté d'outils spécifiques pour accompagner et alimenter plus efficacement la réflexion des acteurs des politiques foncières, avec en particulier :

- La mise en place de groupes pays, pour suivre et accompagner des opérations de sécurisation des droits, et/ou des réflexions sur la réforme du cadre légal et institutionnel ;
- L'appui à des plateformes multi-acteurs engagées dans des dialogues sur les politiques foncières ;

- Des dialogues réguliers initiés avec plusieurs pays en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Sénégal, Niger, Bénin, Mali, Guinée, Côte d'Ivoire) et Madagascar.

La réunion de Conakry s'inscrit dans cette perspective et vise d'une part à renforcer les alliances entre acteurs et d'autre part à identifier des initiatives pouvant être portées collectivement pour alimenter les réflexions sur le foncier. Il s'agit d'accompagner l'émergence d'initiatives contribuant en particulier à de la production de connaissance, de la capitalisation d'expériences, du plaidoyer, de la communication, des ateliers d'échange et de dialogue, du renforcement des capacités, etc.

Ces initiatives doivent permettre de :

- Faciliter la construction et l'animation d'espaces de dialogue pluri-acteurs autour d'opérations de sécurisation foncière et de débats de politique ;
- Créer les conditions d'un renforcement mutuel de capacités des acteurs les plus stratégiques des réformes à entrer dans ces débats, et en particulier la société civile ;
- Produire de la connaissance et des références qui soient utiles à ces débats et à la construction de visions partagées entre acteurs ;
- Porter politiquement les propositions issues de ce dialogue multi-acteurs.

IV. Panel sur les trajectoires des politiques foncières en Guinée

Ce panel a été animé par Amel Benkahla (Comité technique « Foncier & Développement »).

Panorama des grandes périodes de l'histoire des politiques foncières en Guinée

Le professeur Moustapha Diop, Doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université de Sonfonia, Conakry, a tout d'abord présenté un panorama des processus de réforme foncière qu'a connus la Guinée. Dans sa communication, il est revenu sur ce qu'il considère comme étant les 4 grandes étapes qui ont jalonné l'histoire du foncier en Guinée.

La première étape est marquée par la période coloniale, qui a vu la mise en place d'un système commun à toute l'Afrique Orientale Francophone afin de garantir et sécuriser l'accès à la terre de la Métropole et des colons. C'est ainsi qu'a été mis en place le système de l'immatriculation foncière, qui est une création administrative de la propriété privée par l'Etat colonial. Plus tard, de nouveaux dispositifs ont été pris au travers de 2 circulaires pour protéger certains droits fonciers des indigènes.

De 1958 à 1992, après l'indépendance du pays, s'est ouverte l'ère du « monopole foncier » de l'Etat qui s'est déclaré seul propriétaire des terres. Trois régimes fonciers ont alors été principalement concernés par ce monopole. Il s'agit : (i) de la reprise des anciens domaines (plantations) de l'administration coloniale ; (ii) des terres « vacantes et sans maîtres » considérées comme non mises en valeur selon le décret de 1962 et (iii) de la récupération des terres des chefs traditionnels et des fonctionnaires considérés par l'Etat comme étant des « traitres » de la révolution guinéenne.

A partir de 1992, apparaît un retour de la propriété privée avec l'adoption du code foncier et domaniale. Ce code est centré sur le droit de propriété dûment immatriculé, et ne concerne donc principalement que le foncier urbain. Plusieurs réformes ont été tentées pour prendre en compte les spécificités du foncier rural, notamment l'élaboration de la Déclaration de politique foncière en milieu rural, qui a été signée par le Président Lansana Conté en 2001, mais n'a jamais été appliquée. Elle tentait pourtant d'apporter plus de sécurisation aux droits locaux et engageait l'État à « reconnaître la pluralité des droits et usages fonciers ruraux, ainsi que les systèmes de régulation sociale y afférents ».

Aujourd'hui, il est clair que le besoin d'une réforme foncière fait l'objet d'un consensus. Un des enjeux majeurs d'une telle réforme serait de travailler d'abord pour une réforme foncière agricole rurale, portée par le ministère de l'Agriculture, en lien avec le ministère de la Ville et de l'aménagement du territoire. Cela devient impératif du fait de l'urbanisation croissante du pays et de la multiplicité des enjeux fonciers (question liées aux mines, aux projets d'aménagement hydro-agricoles, à l'aménagement du territoire et à la protection des ressources naturelles). Selon le Professeur Diop, il

est urgent de dépasser le cloisonnement actuel des ministères et les tiraillements existant entre les différents départements pour obtenir des réelles avancées.

Mise en œuvre de la feuille de route des Etats généraux du foncier et étapes à venir

Kerfalla Touré, directeur général du bureau de la stratégie et du développement du ministère de la Ville et de l'aménagement du territoire (BSD/MVAT) a abordé les questions liées à la mise en œuvre de la feuille de route du MVAT et des états généraux du foncier.

Il considère que beaucoup d'initiatives ont eu lieu ces dernières années en partenariat entre le MVAT et le ministère de l'Agriculture. De ce point de vue, il soutient que le clivage sectoriel soulevé dans la communication introductive doit être nuancé. Le ministère de l'Agriculture a pris part aux Etats généraux du foncier porté par le MVAT, qui a donné lieu à des concertations dans différentes régions. Le CAGF (Cadre d'analyse de la gouvernance foncière), réalisé par une équipe de consultants à l'initiative de la Banque Mondiale, a aussi aidé à poser un diagnostic partagé des questions à traiter.

Aujourd'hui, il est vrai qu'à côté de la feuille de route du MVAT, le ministère de l'Agriculture a sa propre feuille de route. Il est important selon lui de voir comment harmoniser ces deux feuilles de route pour appréhender leurs complémentarités, et lever les potentielles contradictions ou redondances.

Le MVAT est conscient que le socle du développement de la Guinée, c'est l'agriculture. C'est pour cette raison que le ministère de la Ville et de l'aménagement du territoire pense qu'il faut se poser la question de la lutte contre l'étalement urbain et la préservation des zones agricoles. Cette question, de l'avis du MVAT, n'est pas liée à une réforme de la gestion foncière mais à une réforme des règles d'urbanisme.

Il a également rappelé la création en 2017 du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire (CIAT) qui, dans le cadre du 11^e FED, en partenariat avec ONU Habitat, va travailler à une actualisation du schéma national d'aménagement du territoire, qui était devenu obsolète. Il est notamment prévu de travailler sur le schéma directeur du Grand Conakry Vision 2040, qui est un schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui ira de Conakry jusqu'à Dubréka et Forécariah.

Le MVAT reste convaincu que ce n'est pas à l'administration seule de décider des options à suivre et qu'il appartient aussi aux acteurs de dessiner les voies d'avenir.

Réforme du code des collectivités et implications en matière de gestion foncière

Mamadou Bobo Bah, du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD), a présenté le contenu du nouveau code des collectivités locales adopté en 2017 et ses implications concernant la gestion décentralisée du foncier.

Il a tout d'abord souligné que le nouveau code des collectivités a apporté un certain nombre de réformes. Deux niveaux de décentralisation (commune et région) sont désormais reconnus officiellement. Le Conseil régional regroupe les représentants des différentes communes de la région. Dans ce code, 22 compétences ont été transférées aux collectivités, parmi lesquelles le développement local, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Ce qui veut dire que la question foncière est au cœur des compétences transférées aux collectivités locales. L'Article 278 du code des collectivités locales révisé stipule ainsi que « les communes, chacune dans les limites de son territoire, partagent avec l'Etat la responsabilité de la gestion de l'occupation du sol et de l'aménagement du territoire dans les termes et limites prévus par la loi ».

En matière foncière, le code des collectivités locales de 2017 a repris tout ce qui était dans l'ancien code (40 articles en tout sur l'occupation des sols et l'aménagement du territoire). La loi prévoit notamment que les collectivités locales doivent se doter de services compétents pour participer à l'aménagement de leur territoire. Elles doivent ainsi disposer de documents d'aménagement : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui vise à préserver l'équilibre entre les différentes activités ; Plan d'occupation et d'aménagement des sols (POAS), qui définit la vocation prioritaire des zones du terroir ; Plans d'aménagement détaillé (qui définit les règles et servitudes d'occupation des sols). A défaut de cela, les communes peuvent faire une requête aux autorités pour les aider à élaborer des plans de zonage et d'aménagement.

Etat de mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du foncier agricole et rural

Sadou Barry, directeur du Foncier rural et de la protection du patrimoine (DFRPP) du ministère de l'Agriculture, est revenu sur le processus qui a abouti à l'élaboration de la feuille de route sur le foncier agricole et rural de son ministère. Il a retracé tout le processus mis en œuvre en 2016 avec l'appui du consortium Insuco-Gret, qui a donné lieu à la réalisation d'études et de larges concertations au niveau des régions, ainsi qu'à l'organisation de rencontres nationales qui ont permis de discuter et de valider cette feuille de route.

Il a montré que depuis la fin de ce processus, la feuille de route n'est pas encore mise en œuvre mais devrait démarrer effectivement d'ici la fin de l'année 2019, grâce à l'accompagnement de l'AFD.

Cette feuille de route se décline en plusieurs étapes :

- Une phase institutionnelle, visant à mettre en place les organes de pilotage du processus : comité de pilotage et comité technique ;
- Une phase opérationnelle immédiate, destinée à traiter des sujets urgents, ne pouvant attendre la future législation foncière : mise en place de commissions foncières pilotes, lutte contre l'urbanisation des zones agricoles péri-urbaines, accompagnement des cadres de résolution des conflits, clarification du statut des terres du domaine de l'Etat (ex-FAPA) ;
- Une phase préparatoire, au cours de laquelle des études complémentaires seront menées pour aider les acteurs à entrer dans les débats (formation, visites, etc.) ;
- Une phase d'élaboration de la politique foncière, pendant laquelle seront mises en débat les grandes orientations et principes de la réforme foncière, à travers des ateliers au niveau intercommunal, régional et national ;
- Une phase d'élaboration de la loi foncière, qui permettra de traduire les choix affirmés dans la politique foncière en outils et instruments législatifs (loi, décrets d'application). Les premières étapes de la mise en œuvre et du suivi permettront ensuite de tester des dispositifs et d'évaluer leur pertinence et effectivité à travers des projets pilotes, afin d'apporter les ajustements nécessaires.

Questions de clarification et échanges

Les débats avec l'ensemble des participants ont fait ressortir plusieurs points saillants :

- **L'absence d'effectivité des outils de gestion foncière prévus par les textes :** Le code foncier et domanial et la déclaration de politique foncière en milieu rural ont proposé de développer des outils de gestion foncière, qui ont été repris par toutes les feuilles de route, il s'agit notamment du plan foncier. Que ce soit en milieu urbain, où la propriété est constatée par l'inscription de l'immeuble sur le Plan Foncier, ou en milieu rural, où il était proposé de « reconnaître la pluralité des droits et usages fonciers ruraux, ainsi que les systèmes de régulation sociale y afférents », en faisant reposer la sécurisation sur le plan foncier et en donnant à ce dernier une valeur de présomption de propriété, ces plans fonciers n'ont encore jamais été pu être expérimentés. Il a été jugé intéressant de pouvoir mener des opérations pilotes permettant de comprendre la portée possible de cet outil et ses éventuelles limites. Il pourrait ainsi être envisagé de tester par exemple les plans fonciers avec un projet pilote sur une commune urbaine et un autre sur une commune rurale. Il serait utile de partager aussi l'expérience d'autres pays ayant eu à mettre en place de type d'outils.
- **L'absence de mise en place et de fonctionnement des commissions foncières :** Les commissions foncières n'ont pas été installées dans les différentes préfectures et communes du pays, tel que cela était prévu dans le Code foncier et domanial et dans l'Arrêté conjoint n°2010/2003/MCUH/MDDL/SGG portant institution, attribution et composition de la commission foncière des communautés rurales de développement (CRD). Seule la société minière Rio Tinto, dans le cadre de ses activités, a sollicité l'installation des commissions foncières dans sa zone d'intervention, pour gérer les conflits qui y existaient. Ainsi, 10 commissions foncières préfectorales ont été installées avec des représentants des ministères de l'Agriculture, des Mines et de la Décentralisation. La mise en place de commissions

foncières au niveau communal avait été refusée, or l'échelle d'intervention des commissions préfectorales pose problème de l'avis de nombreux participants, car elles sont très éloignées des terroirs où le foncier se gère dans la réalité.

- **L'importance de s'appuyer sur les pratiques réelles de gestion foncière pour alimenter les réflexions sur la réforme :** les participants ont souligné la diversité des pratiques observables sur le terrain et la nécessité que tous les acteurs comprennent mieux quelles sont les réalités et difficultés qui se posent concrètement en matière foncière. Une meilleure connaissance empirique du foncier, à travers la réalisation d'études, de visites, d'enquêtes, est précieuse et indispensable pour avancer dans les réflexions sur les politiques foncières à mettre en place, si on veut que celles-ci répondent réellement aux besoins des acteurs et soient effectives.
- **La nécessité de se doter de nouveaux textes reconnaissant les droits fonciers locaux en milieu rural est partagée,** mais la nature des réformes à engager fait encore débat. Faut-il ne conserver qu'un seul code foncier et domanial avec un chapitre sur le foncier agricole et rural ou aller vers une politique et une loi foncière agricole et rurale ? Les avis sont partagés. S'il fallait demeurer avec un seul code, il serait nécessaire de le reprendre en profondeur pour y intégrer tous les aspects liés au foncier rural (agricole, minier, environnement, forêts, etc.), ce qui est loin d'être évident car tous ces secteurs disposent aujourd'hui de leurs propres textes. Plutôt qu'un code unifié, les participants se rejoignent sur la nécessaire bonne articulation et complémentarité des textes existants et à venir.
- **Les difficultés induites par les cloisonnements sectoriels** ont également fait l'objet de larges discussions. La Guinée a connu une évolution linéaire depuis la deuxième république. Il y avait alors un comité qui travaillait sur la question foncière, mais depuis qu'il a disparu, chaque secteur travaille de son côté, sans inscrire dans la durée les efforts de concertation interministérielle. Il faudrait pourtant une entité unique représentative de tous les secteurs pour pouvoir travailler sur le foncier et piloter un processus de réforme de cette envergure.

Encadré : Débats suscités par la présentation d'une opération pilote de réalisation d'un plan foncier en milieu urbain par le MVAT

Selon le code foncier et domanial, « la propriété est constatée par l'inscription de l'immeuble sur le Plan Foncier tenu, pour chaque Collectivité Territoriale, au niveau de la Commune Urbaine ou de la Communauté Rurale de Développement » (article 3). Le Plan Foncier est composé : (i) d'un document graphique d'ensemble ; (ii) de fiches parcellaires ; (iii) de fiches individuelles avec identification des ayants droit et de leur qualité (article 4). « La Fiche Individuelle permet d'identifier les ayants droit : elle mentionne leurs droits, qu'il s'agisse de propriété, des autres droits réels, de droits personnels ou de droits tenus d'une autorisation administrative » (article 5). « Le Plan Foncier, qui est un document administratif, ne constitue pas en lui-même un titre de propriété » (article 8).

Les participants ont fait part de leur réserve sur l'efficacité du plan foncier en soulevant, par des exemples concrets, les difficultés vécues sur le terrain lors de la réalisation d'une opération-pilote qui a été présentée pendant la rencontre. A Bania dans la sous-préfecture de Forecaréah, les services de la Ville et de l'aménagement du territoire auraient mis des bornes même sur des domaines agricoles, sans consultation préalable des populations concernées, ce qui a entraîné de nombreux problèmes.

Les participants ont souligné toute l'importance d'une participation effective des communautés dans les processus d'élaboration des plans fonciers, afin que cela ne soit pas l'affaire exclusive des services de l'aménagement.

V. Panel sur les enjeux et pratiques locales de sécurisation foncière en milieu rural

Ce panel a été animé par Iba mar Faye (Comité technique « Foncier & Développement »).

Panorama des problématiques et initiatives en Basse Guinée

Foulemata Camara, vice-présidente de la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOPG) et présidente de la Fédération des OP de Basse Guinée (Fop-BG) a partagé les principales problématiques foncières rencontrées en Basse Guinée et les initiatives menées par les organisations paysannes pour y faire face. Elle a souligné que l'occupation illicite des terres est effective dans la région (installation des sociétés minières sans respect des engagements pris pour compenser les dommages subis par les populations, urbanisation rapide, rachat de terres par des élites urbaines). Elle a insisté sur la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurisation collective des terres pour assurer une gestion dans la durée des terres par les exploitations familiales.

Ensuite, elle a fait ressortir la nécessité d'appuyer les jeunes à accéder à des terres fertiles. L'urbanisation et l'installation d'entreprises minières sont en effet à l'origine de pertes de terres énormes de la part des communautés paysannes. S'y ajoutent les dégâts écologiques causés par les mines en termes de pollution des sols, de l'eau et de dégradation de l'environnement.

Face à cette situation, la Fop-BG travaille depuis de nombreuses années à favoriser une gestion collective des terres comme mode de sécurisation foncière des exploitations familiales. Elle agit à plusieurs niveaux à travers : (i) une mobilisation locale et l'organisation de campagnes de sensibilisation en faveur de l'aménagement de périmètres irrigués collectifs pour la production de riz de mangrove, (ii) la négociation de contrats, qui sont établis entre propriétaires terriens et exploitants, avec la participation des collectivités locales, et (iii) la sensibilisation des producteurs à l'intérêt d'une gestion collective des terres.

Certains axes de travail restent à approfondir pour faciliter l'accès des femmes au foncier : un travail de plaidoyer est actuellement mené par le ROPPA sur ce sujet et devrait être davantage porté en Guinée. Les organisations paysannes souhaitent aussi constituer une force d'interpellation de l'Etat pour être davantage associés à la relecture des textes qui sont élaborés en matière de foncier.

Panorama des problématiques et initiatives en Moyenne Guinée

Cette présentation a été réalisée par Mouctar Salla Bah, de la Fédération des Producteurs du Fouta Djallon (FPFD). Il a indiqué que dans sa région, les initiatives menées en matière de sécurisation foncière peuvent être regroupées en trois grandes périodes : la période de 1989 à 1992 ; celle de 1993 à 2009 et celle postérieure à l'année 2009.

La période de 1989 à 1992 correspond à l'avènement du PDA (projet de développement agricole). Ce projet coordonnait la négociation avec les propriétaires coutumiers pour favoriser l'acquisition de parcelles à aménager pour le compte d'exploitants agricoles. Le projet rédigeait les contrats et accompagnait leur signature. Cette expérience a conduit à constater que : (i) le temps de négociation et d'élaboration des contrats était plus long que celui de la réalisation des travaux d'aménagement ; (ii) les propriétaires terriens étaient très hésitants à mettre à disposition leurs terres, du fait de la présence de l'administration du projet qui imposait des conditions en contrepartie des investissements consentis pour réaliser les aménagements.

La période de 1993 à 2009 a été une phase de transition au cours de laquelle, la Fédération des producteurs du Fouta Djallon (FPFD) a pris le relai de l'équipe du projet. La FPFD a initié des démarches endogènes en faisant en sorte que l'une des conditions d'éligibilité d'une demande d'aménagement soit que chaque groupement sollicitant un aménagement négocie au préalable en interne avec les propriétaires terriens concernés. A travers cette expérience, il a été constaté que malgré l'absence de contrats, des accords formalisés entre les propriétaires terriens et les exploitants ont pu être passés. Ces accords, validés par les responsables au niveau des Districts, présentent des durées de prêts de huit ans minimum, renouvelables.

La troisième étape est caractérisée par des durées de prêt plus longues (15 à 20 ans minimum) avec des surfaces et des financements plus importants qui induisent la réalisation d'enquêtes socio-économiques préalables (projets arboricoles ou de production de pépinières notamment). Ces accords de prêt impliquent les autorités administratives et juridiques et sont validés par le District ou par la Mairie. Les familles propriétaires et les exploitants signent des documents sous seing privé, qui sont ensuite validés par le greffier pour sécuriser davantage l'accord. Avec l'arrivée d'un financement UE intervenant dans le cadre d'un nouveau projet, des accords de prêt ont aussi été validés par les Préfets.

Il faut noter que les démarches effectuées durant ces trois périodes sont considérées par les participants comme peu fiables, en raison des revendications permanentes dont elles font l'objet et des conditions posées par certains propriétaires, qui remettent en cause souvent la durée des prêts initialement négociée. Néanmoins, il faut reconnaître que ces initiatives sont importantes dans un contexte où les terres sont entre les mains de propriétaires fonciers non exploitants, alors que les exploitants ne disposent pas de droits sur les terres.

Panorama des problématiques et initiatives en Guinée Forestière

En Guinée forestière, le premier pouvoir exercé est celui de gérer les terres. Le premier occupant d'une parcelle défrichée en devient le propriétaire terrien, la terre appartient alors à sa famille, et est gérée au niveau du groupe familial constitué avec les enfants d'une même mère. Le changement d'orientation politique qu'a connue la Guinée, en passant de « la terre à celui qui la met en valeur » à « la terre au propriétaire terrien » a entraîné des remises en cause des occupations antérieures par les autochtones. Cela a conduit à la naissance d'importants litiges fonciers entre autochtones et allochtones, dans une zone déjà connue pour la fréquence de divers types de conflits.

L'arrivée des multinationales (cas de la SOGUIPAH), l'augmentation du nombre de producteurs, la préférence pour le développement des cultures de rente, ainsi que l'urbanisation croissante ont entraîné de fortes pressions sur le foncier.

Les incohérences des textes réglementaires, l'émiettement des pouvoirs fonciers et domaniaux, la pluralité des droits (faisceaux de droits) existants au niveau des communautés et au sein des familles ont entre autres créé des conflits fratricides en zones forestières.

Au-delà des nombreuses initiatives existantes qui interviennent sur la médiation des conflits, l'intervenant a aussi présenté l'initiative de mise en place d'un cadre de concertation sur le foncier, dans la continuité de la plateforme nationale mise en place avec l'appui de la FAO. Ce cadre a été mis en place avec l'appui d'ACORD et est composé d'organisations paysannes et de structures étatiques. Son objectif est de promouvoir une gouvernance foncière responsable dans la région.

Panorama des problématiques et initiatives en Haute Guinée

Dans son intervention, Tamba Camara de la Direction Préfectorale de l'Agriculture de Dabola, a fait savoir l'existence de nombreux conflits dans la région entre d'une part, agriculteurs et éleveurs et d'autre part, entre les communautés elles-mêmes (souvent liés à la remise en cause des ventes ou prêts réalisés par la génération précédente). Ces conflits ont également augmenté à cause du manque de clarté des limites entre les villages et les communes mais aussi par endroit, à cause de la découverte d'or, qui crée des enjeux nouveaux chez les communautés.

En septembre 2018 a été créée une plateforme régionale sur la gouvernance foncière à Mamou. Les membres de cette plateforme ont bénéficié d'une formation en matière de gouvernance foncière et ont désigné un point focal par Préfecture, chargé de rendre compte des travaux réalisés et d'œuvrer à la réalisation du plan d'action qui a été élaboré.

En Haute Guinée, la veille sur l'accaparement des terres par les nantis constitue un véritable enjeu. Il a été relayé le cas d'un accapareur qui a obtenu 4500 ha contre le paiement d'un voyage à la Mecque aux présidents des communes rurales concernées.

Face aux vides juridiques de la réglementation, les DPA ont mis en place une procédure administrative consistant à élaborer un « dossier foncier ». Celui-ci a été présenté avec un exemple précis compilant les divers papiers administratifs le constituant et qui sanctionnent les différentes étapes de sécurisation : fiche de renseignement du demandeur, enquête agro-sociologique, attestation de

cession (héritage, don, vente) signée par le chef de quartier, le maire puis le Préfet, certificat de propriété, permis d'occuper (signé par le chef de section foncière, le DPA, puis le maire), et enfin carte parcellaire (avec relevés GPS). Ces dossiers sont en général constitués pour sécuriser des achats de terres ; il serait intéressant de capitaliser plus largement sur ces procédures d'élaboration de dossiers fonciers, afin de voir si elles sont identiques d'une Préfecture à l'autre et quelles questions elles soulèvent.

Débat général sur les initiatives de sécurisation foncière

Les débats qui ont suivi les interventions des panélistes sont revenus sur plusieurs aspects :

- **L'intérêt à disposer de plateformes régionales de concertation sur les enjeux de sécurisation foncière**, afin de pouvoir partager davantage les initiatives porteuses pouvant contribuer à améliorer la sécurisation foncière et l'accès à la terre des exploitants agricoles
- **Le besoin de former des juristes spécialistes sur le foncier**. Il apparaît que les textes sont méconnus, ne prennent pas en compte les réalités des droits fonciers locaux. Les acteurs s'organisent localement comme ils peuvent pour pallier aux vides juridiques existants, à travers la mise en place d'arrangements locaux, mais ceux-ci sont peu robustes en cas de litiges.
- **Le rôle de la justice**, son impartialité et la garantie que le droit sera le même pour tous et que les arbitrages ne se feront pas en faveur de la partie disposant de la plus grande puissance économique. Est-ce que les juges regardent l'existence d'un PV de conseil de famille dans les cas de vente de terres litigieuses ? Comment le droit est-il réellement appliqué en l'absence de textes sur lesquels s'appuyer ?
- **L'attrait considérable que représente la terre aujourd'hui**. Plusieurs exemples ont été cités, qu'il s'agisse (i) de cas de démarcheurs recherchant des terres, et proposant de mettre en valeur des domaines, en échange de la rétrocession de la moitié du domaine aménagé ou (ii) d'une initiative récente de l'Etat, qui a demandé aux directions préfectorales de d'Agriculture d'identifier des domaines pour l'Etat, afin de constituer des réserves foncières. Le mythe d'un pays sous aménagé disposant de millions d'hectares disponibles pouvant accueillir des projets de mise en valeur porté par des multinationales est encore persistant et visible dans des documents d'orientation stratégiques du secteur agricole, tels que le PNIASIA.

VI. Panel sur les dynamiques collectives en cours

Ce panel a été animé par Macky Bah, directeur pays d'ACORD Guinée, qui est revenu en introduction sur la dynamique de dialogue multi-acteurs engagé en 2018 avec la mise en place de la plateforme nationale sur la gouvernance responsable du foncier.

Collectif des OSC pour la réforme juridique relative aux processus de compensation, indemnisation et réinstallation des communautés impactées par les projets

Pascal Tenguino, directeur de l'ONG CECIDE, a expliqué que le travail d'analyse et de plaidoyer engagé en faveur d'une réforme de la réglementation des indemnisations et compensations est parti du constat que chaque secteur applique sur le terrain sa propre démarche dans les projets nécessitant des indemnisations ou compensations. Plusieurs travaux parallèles sont ainsi menés par différents ministères pour élaborer des outils et règlements pour les procédures de compensation et d'indemnisation en fonction des projets les concernant (projets miniers, projets d'aménagement hydro-agricole, projets d'urbanisme, etc.).

Le ministère des Mines est actuellement en train de conduire un travail sur les questions de compensation, devant donner lieu à un projet de loi. Ce travail implique 9 ministères différents et est en train d'être réalisé par un cabinet sud-africain. Le collectif des OSC travaille sur ce dossier depuis 6 mois et y apporte ses contributions (réalisation d'études de terrain de communautés impactées par de grands projets, relecture des propositions de textes, actions de plaidoyer). Le document est déjà finalisé et validé sous réserve de la prise en compte des différents commentaires formulés lors de

l'atelier de validation. Le ministère, qui souhaite aller vite, compte sortir très rapidement un décret à la place du projet de loi initialement envisagé (dans un délai annoncé de seulement quelques semaines).

La société civile a participé à la relecture de cette proposition et a émis un document dans lequel se trouve l'ensemble de ses remarques et propositions (16 imperfections ont été identifiées). Avant ce processus, le MVAT et le ministère de l'administration territoriale avaient chacun de leur côté piloté un travail interministériel sur la compensation. Le nouveau travail piloté par le ministère des Mines est censé prendre en compte ces travaux et les compléter, mais plusieurs participants sont dubitatifs sur la réelle complémentarité de ces différents processus.

Les participants sont également revenus sur une difficulté ayant bloqué ces derniers mois l'adoption de nouveaux textes législatifs, du fait que le principe de la compensation a été dénoncé comme ne faisant pas partie de la constitution guinéenne (la constitution parle d'indemnisation et non de compensation). Ce débat a été dépassé actuellement car la notion de compensation est bien présente dans des traités internationaux ratifiés par la Guinée (BAD), ce principe n'est donc plus remis en cause, et il y a unanimité aujourd'hui sur le besoin d'un texte qui donne les mêmes droits à toutes les communautés impactées par des projets, en veillant à ne pas dupliquer les initiatives, et en veillant à une bonne harmonisation des manuels de procédures qui ont déjà été élaborés.

Convergence guinéenne des luttes pour la terre et l'eau

Mamadou Malahdo Diallo, de la convergence des luttes pour la terre et l'eau, est revenu sur la caravane ouest-africaine qui a démarré en Guinée le 10 novembre 2018 à Mamou pour traverser la Côte d'Ivoire, le Bénin et s'achever au Togo. Cette forte mobilisation régionale autour des enjeux de préservation des ressources en eau et de lutte contre l'accaparement des terres a constitué selon lui une occasion unique pour sensibiliser les populations, tout au long du parcours de la caravane dans les différents pays et porter un plaidoyer au niveau régional auprès des chefs d'Etats de la CEDEAO.

De nombreux témoignages de paysans ont été recueillis et partagés tout au long de la caravane jusqu'en janvier 2019. Différentes thématiques ont été abordées telles que l'accaparement des terres, les enjeux de gouvernance foncière, liés au pastoralisme et à la déforestation, l'agroécologie paysanne, la protection des semences paysannes, etc.

Il est ressorti de tous ces échanges que les paysans sont fragiles face au phénomène d'accaparement des terres et mal informés. Il est urgent de mettre en place des comités de veille dans chaque village, afin de suivre ce qui se passe sur le terrain et pouvoir appuyer les communautés en difficultés. Il faut aussi porter un plaidoyer fort pour éviter les déplacements de populations. Il serait bon selon lui de ne parler de compensations/indemnisations que lorsque les déplacements sont réellement inévitables.

VII. Initiatives proposées à l'issue des travaux de groupes

A l'issue des travaux de la première journée, les échanges sur les thèmes à retenir pour les travaux de groupes ont mis l'accent sur :

- La production de connaissances, le partage d'expériences, la capitalisation des expériences de terrain et le travail de revue des feuilles de route ;
- Les modalités de communication au sein de la plateforme sur la gouvernance foncière, la sensibilisation des populations, la veille et le plaidoyer au niveau local et national.

Plusieurs propositions d'initiatives sont ressorties de ces travaux de groupe.

Production de connaissances et partage d'expériences

Initiative 1 : Capitalisation sur les pratiques locales de gestion foncière

- Identification et documentation des pratiques locales de gestion foncière (ententes locales, arrangements fonciers, mécanismes de règlement des conflits) existant dans les différentes régions de la Guinée. Plusieurs structures pouvant réaliser ce travail ont été identifiées au niveau de la société civile et des organisations paysannes :
 - Basse Guinée : CECIDE et Fop-BG
 - Moyenne Guinée : AJUPE et FPF
 - Haute Guinée : ADAPE et OP membre de la CNOGP
 - Guinée forestière : ADC et ACORD, en lien avec OP membre de la CNOGP
- Organisation d'un atelier de partage d'expériences au niveau de la plateforme

Initiative 2 : Atelier de partage sur les outils législatifs existants et les pratiques administratives en matière de gestion foncière

- Organisation d'un atelier de partage et d'analyse, au niveau de la plateforme nationale sur la gouvernance foncière, relatif aux outils juridiques et documents de planification/gestion foncière existants
- Organisation d'ateliers au niveau des 4 régions naturelles pour partager et vulgariser les analyses des textes existants et échanger sur les pratiques réelles des administrations et populations en matière foncière

Dialogue multi-acteurs et portage politique

Initiative 3 : Examen des feuilles de route existant sur le foncier

- Identification et collecte des différentes feuilles de route élaborées par les Ministères (Ville, Agriculture, Hydraulique, Mines, etc.)
- Organisation d'une séance de travail restreinte pour réaliser une revue de ces feuilles de route
- Présentation au niveau de la plateforme et validation de feuilles de route consolidées

Initiative 4 : Mise en place d'un dispositif de communication et de règles de fonctionnement du COPIL de la plateforme nationale sur la gouvernance foncière

- Envoi par le secrétariat de courriers de désignation nominative des points focaux au niveau de chaque structure membre de la plateforme
- Stabilisation d'un mode d'organisation et de fonctionnement informel efficace
- Définition d'une stratégie de communication interne et de partage d'informations

Renforcement de capacités et sensibilisation des populations

Initiative 5 : Sensibilisation, formation des acteurs et mobilisation sociale

- Mise en place des démembrements de la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière au niveau local
- Identification des thèmes de sensibilisation
- Définition des stratégies de sensibilisation à tous les niveaux : causeries ; forums communautaires ; ateliers régionaux et préfectoraux ; campagnes médiatiques ;
- Renforcement des capacités des acteurs de la société civile, des organisations paysannes et de l'administration

Veille et plaidoyer

Initiative 6 : Veille sur les dynamiques foncières

- Assurer la veille sur les dynamiques foncières à travers les membres de la plateforme, notamment par leurs démembrements au niveau des régions
- Mise en place d'un système d'alerte

Initiative 7 : Plaidoyer et lobbying

- Plaidoyer auprès des politiques pour la prise en compte des droits fonciers locaux
- Plaidoyer envers les bailleurs de fonds pour l'appui au processus de réforme foncière
- Plaidoyer pour la finalisation de la mise en place des commissions foncières et leur opérationnalisation
- Plaidoyer pour le respect des principes d'investissements responsables

VIII. Clôture de la rencontre

Au terme des deux jours d'échanges, les participants ont unanimement apprécié la qualité des informations reçues des différents panels sur les trajectoires des politiques foncières en Guinée, sur les enjeux et pratiques de sécurisation foncière en milieu rural et sur les dynamiques collectives en cours.

En outre, la présentation sur la vision du Comité technique « Foncier & Développement » d'accompagner les acteurs stratégiques du changement des politiques foncières dans les pays et de faciliter leur mise en réseau aux niveaux régional et international a retenu l'attention de tous les participants. Ils ont estimé que l'accompagnement du Comité est une opportunité pour la Guinée qui ambitionne notamment de :

- Mettre en œuvre les feuilles de route sur le foncier élaborées par le ministère de l'Agriculture et celui de la Ville et de l'aménagement du territoire, pour enfin aboutir à une réglementation qui prenne en compte les préoccupations de l'urbain et du rural ;
- Rendre opérationnelle à court terme, la plateforme nationale multi-acteurs sur le foncier et ses démembrements à l'échelle régionale ;
- Poursuivre la production de connaissances empiriques sur le foncier dans l'objectif de capitaliser les plus pertinentes à mettre en conformité avec la loi.

La cérémonie de clôture a connu l'intervention du secrétariat du Comité technique « Foncier & développement » et du Directeur pays ACORD Guinée qui ont remercié l'ensemble des participants pour la forte mobilisation et les contributions de qualité observées lors des débats.

Annexe 1 : Programme de la rencontre

Mardi 12 mars 2019		
Horaires	Activités	Intervenants
9h00 – 9h30	Cérémonie d'Ouverture <ul style="list-style-type: none"> - Mot de bienvenue de la directrice-adjointe de l'AFD - Mot de bienvenue du directeur pays ACORD Guinée - Allocution du Président de la CNOP-G - Allocution du représentant du ministère de l'Agriculture 	Safia Otokore (AFD) Macky Bah (ACORD) Moussa Para Diallo (CNOGP) Sadou Barry (DNFR/MA)
9h30 – 9h45	Présentation des objectifs de l'atelier , des résultats attendus, de la méthodologie et du programme de l'atelier	Macky Bah (ACORD) Amel Benkahla (CTFD)
9h45 – 10h15	Présentation du Comité technique « Foncier & développement » et de ses axes de travail	Amel Benkahla (CTFD)
10h15 – 10h45	Pause-Café	
10h45 – 12h30	Panel sur les trajectoires des politiques foncières en Guinée Interventions : <ul style="list-style-type: none"> - Panorama des processus de réformes en Guinée - Mise en œuvre de la feuille de route des Etats Généraux du foncier et étapes à venir - Réforme du code des collectivités et gestion foncière - Pratiques de gestion foncière et mise en œuvre de la feuille de route de la réforme du foncier agricole et rural 	Amel Benkahla (CTFD) Moustapha Keita Diop Kerfalla Touré (BSD/MVAT) Mamadou Bobo Bah (MATD) Sadou Barry (SNFR/MA)
12h30 – 14h00	Pause Déjeuner	
14h00 – 15h30	Panel sur les enjeux et pratiques locales de sécurisation foncière en milieu rural Interventions : <ul style="list-style-type: none"> - Panorama des problématiques et initiatives en Basse Guinée - Panorama des problématiques et initiatives en Moyenne Guinée - Panorama des problématiques et initiatives en Guinée forestière - Panorama des problématiques et initiatives en Haute Guinée Débat avec la salle	Iba mar Faye (CTFD) Aïssata Yattara (FOP-BG) Mouctar Salla Bah (FPFD) Mathieu Monemou Tamba Camara (DPA Dabola)
16h00-17h00	Panel sur les dynamiques collectives en cours Interventions : <ul style="list-style-type: none"> - Collectif des OSC pour la réforme juridique relative aux processus de compensation, indemnisation et réinstallation des communautés impactées par les projets - Plate-forme sur la gouvernance foncière de Mamou - Convergence globale de lutte pour la terre et l'eau Débat avec la salle	Macky Bah (ACORD) Saa Pascal Tenguino Boubacar Mobhi Diallo, DPA Mamadou Malahdo Diallo
17h00-17h30	Discussion en plénière des thèmes de travail à retenir pour les travaux en sous-groupes du lendemain	Iba mar Faye (CTFD)

Mercredi 13 mars 2019

Horaires	Activités	Intervenants
8h30 – 9h00	Accueil des participants	ACORD
9h00-9h30	Rappel des échanges du premier jour et présentation du cahier des charges des groupes de travail	Rapporteurs
9h30-10h30	Travail en sous-groupes thématiques : - Comment renforcer les connaissances relatives aux pratiques locales de gestion foncière ? - Comment capitaliser sur les initiatives déjà en cours ? - Comment favoriser le partage entre acteurs pour aller vers la construction d'une vision commune du foncier ? - Comment ces réflexions peuvent alimenter les processus de réforme en cours ?	Facilitateurs
10h30-11h00	Pause-café	ACORD
11h00-13h00	Suite des travaux de groupes thématiques	Facilitateurs
13h00 – 14h00	Pause Déjeuner	ACORD
14h00 – 15h30	Restitutions des travaux de groupes Discussion en plénière des propositions de travail issues des groupes	Facilitateurs
15h30 – 16h00	Pause-café	ACORD
16h00 – 16h30	Prochaines étapes et clôture de l'atelier	

Annexe 2 : Liste des participants

Prénom et nom	Genre	Structure	Provenance	Téléphone	Email
Mamadou Bobo Bah	H	BSD /MATD	Conakry	622 34 36 04	bobobahgn@gmail.com
El hadj Sadou Barry	H	DNRFR/MA	Conakry	622 65 06 06	alfatousad1@yahoo.fr
Camara Bangaky Sidikiba	H	DNRFR/MA	Conakry		
Jean Luc Faber	H	BSD/MA	Conakry	622 51 32 80	
Kerfalla Toure	H	BSD/MVAT	Conakry	657 28 09 79	kerfallatourey@gmail.com
Lansana Fatoumata Camara	H	BSD/MVAT	Conakry	622 63 75 71	lahasana7@gmail.com
Midiaou Diallo	H	DIPF MVAT	Conakry		
Alhassane Aminata TOURE	H	ANAFIC	Conakry	622 21 06 31	
Jean-Pierre Condé	H	Cons. juridique Min Ind.	Conakry		
Mamadou Diawara	H	Guinée Ecologie	Conakry		
Mougna Kourouma	H	CENAFOD	Conakry	620 43 06 57	mougna2@yahoo.fr
Moustapha Keita Diop	H	Université Sonfonia	Conakry	628 56 66 75	diopus@orange.fr
Macky Dia	H	COPAGEN	Conakry	622 38 43 58	diamacky@yahoo.fr
Alpha Amadou Barry	H	Géomètre expert	Conakry	622 21 36 43	alhawadjo@yahoo.fr
Saa Pascal Tenguino	H	ONG CECIDE	Conakry	628 20 30 38	tenguipascal@gmail.com
Fofana Macky	H	ONG CECIDE	Conakry		
Camara Souleymane	H	RENASCEDD	Conakry		
Ahmed Ba	H	Consultant	Conakry		
Seydou Sidibe	H	Chargé d'études BCFC	Conakry		
Ibrahima Sy Bamba	H	BCFC	Conakry		
Alhonse Yombouno	M	Plateforme HG/ ADAPE	Kankan/HG	628 54 87 65	yombounoalp@gmail.com
Oularé Ansoumane	M	SFRR	Faranah/BG	620 96 36 34	

Foulematou Camara	F	FOBG/MG	Tougnifili/BG	628 02 18 18	fobgui@yahoo.fr
Aissata Yattara	F	COPAGEN	Dubreka/BG	622 51 42 34	yataissata@yahoo.fr
Mouctar Salla Bah	H	FPFD	Labé /MG	628 29 28 43	
Mamadou Maladho Diallo	H	PN-CGLTE-OA	Labé/MG	622 25 25 44	mamadoumaladhod@gmail.Com
Tamba Camara	H	DPA	Dabola/HG		
Mamadou Ba Ba	H	C. COM	Dubreka/BG		
Mamadou Moussa Diallo	H	DPA	Mali/HG	622 34 21 44	timdiallo@yahoo.fr
Lorca Setcouba	H	Plateforme GF / ADC	N'zérékoré/GF		
Alice Wittevrongel	F	AFD	Conakry		wittevrongela@afd.fr
Safia Ekotore	F	Directrice-adjointe AFD	Conakry		
Iba mar Faye	H	Gret Sénégal/CTFD	Dakar		faye.senegal@gret.org
Amel Benkahla	F	Gret / CTFD	Paris		benkahla@gret.org
Macky Bah	H	ACORD Guinée	Conakry		mackybahgui@yahoo.fr

Annexe 3 : Travaux du groupe ayant travaillé sur la production des connaissances, le partage d'expériences, la capitalisation des expériences de terrain et le travail sur les feuilles de route

Axes de travail	Action	Acteurs de mise en œuvre	Période d'exécution
Production de connaissances et partage d'expériences	Partage des instruments, outils juridiques et analyses existantes (textes et organisation d'ateliers)	MVAT : domaine et cadastre Ministère de l'agriculture : DNFR COPIIL	Avril-Décembre 2019
	Identification et documentation des pratiques locales (arrangements fonciers)	CNOPT et ses fédérations, AJPE, ADC-ACORD, ADAPE, CECIDE	Avril-Décembre 2019
	Organisation d'un atelier de partage d'expériences (locales et d'autres pays)	Plateforme (ACORD)	Décembre 2019-janvier 2020
Examen des feuilles de route existant sur le foncier	Etat des lieux et collecte	MVAT, Min Agri et plateforme	Avril 2019
	Revue des feuilles de route (avec les PTF)	Départements concernés, le collectif d'ONG sur le foncier	Juillet 2019
	Présentation et validation d'une feuille de route harmonisée	CIAT : Comité interministériel d'aménagement du territoire	Octobre 2019

Annexe 4 : Travaux du groupe ayant travaillé sur les modalités de communication au sein du COPIL, la sensibilisation des populations, la veille et le plaidoyer au niveau local et national.

Axes	Activités	Périodes
Communication au sein du COPIL	Désignation nominative des points focaux au niveau de chaque structure membre de la plateforme	2019
	Organisation de la première réunion de prise de contact	
	Mise en place d'un système de partage d'informations : mail listing ; WhatsApp ; téléphone etc. Désignation d'un acteur en charge de la communication et de l'information	
	Mise en place d'une plateforme numérique de documentation (Dropbox, portail Internet, Facebook, Twitter, Instagram, You Tube)	
Sensibilisation des populations	Mise en place des démembrements de la plateforme au niveau local	2019
	Identification des thèmes de sensibilisation	
	Définition des stratégies de sensibilisation à tous les niveaux (causeries ; forums communautaires ; ateliers régionaux et préfectoraux ; campagnes médiatiques).	
	Renforcement des capacités des acteurs de la société civile ; des organisations paysannes et de l'administration	
La veille et le plaidoyer au niveau local et national	Assurer la veille à travers les démembrements du COPIL	2019
	Plaidoyer auprès des politiques pour la prise en compte des droits fonciers locaux	
	L'installation responsable des investisseurs nationaux et internationaux	
	Plaidoyer envers les bailleurs de fonds pour l'appui au processus	
	La mise en place d'un système d'alerte	
Plaidoyer	Plaidoyer pour la finalisation de la mise en place des commissions foncières et leur opérationnalisation	2019
	Plaidoyer pour la mise en place des plans fonciers et autres outils de gestion foncière avec l'appui des PTF sous forme d'opérations pilotes	